

Annexe 2b

REGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel SYSTÈMES ELECTRONIQUES NUMÉRIQUES	<i>Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public</i>	<i>Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles</i>	<i>Candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité</i>
--	---	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 - Épreuve scientifique à caractère professionnel		4						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U 11	2	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Travaux pratiques scientifiques sur systèmes	U 12	2	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF	
E2 - Épreuve technologique	U 2	5	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
Analyse d'un système électronique								
E3 - Épreuve de pratique professionnelle		9						
Sous-épreuve E31 : Situations de travail spécifiées et réalisées en milieu professionnel	U 31	3	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Préparation - Installation - Mise en service – Maintenance d'un système électronique	U 32	6	CCF		Ponctuel pratique	8h	CCF	
E4 - Épreuve de langue vivante	U 4	2	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	3	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire Géographie	U 52	2	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 - Épreuve d'éducation artistique - Arts appliqués	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	3h	CCF	
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (1)								
Langue vivante	UF 1		Ponctuel oral	20 min	Ponctuel oral	20 min	Ponctuel oral	20 min
Hygiène – Prévention - Secourisme	UF 2		CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	

(1) seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.